

DECISION N° 223-2023

Portant validation du devis de la société SAS SIB OUEST pour l'achat de divers matériels informatique

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société SAS SIB OUEST pour l'achat pour l'achat de divers matériels informatique.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société SAS SIB OUEST pour l'achat de divers matériels informatique d'un montant de 22 585,60 € HT.